



PROJET PÉDAGOGIQUE
ALP LES « FAÏSSES »

Année scolaire 2018/2019



Sommaire

Préambule	P.2
Objectifs pédagogiques	P.3,4
Public accueilli , Equipe d'animation , taux d'encadrement	P.5
Locaux	P.6
Organisation d'une journée :	
Avant l'école	P.7
Le midi	P. 8,9
Après l'école	P .10
Suivi sanitaire , règle de vies et sanctions	P .11
Modalités d'évaluation	P .12

Préambule :

Les accueils de loisirs sont nécessaires pour répondre aux besoins de la plupart des parents qui travaillent. Ils n'ont pas les mêmes finalités, ni les mêmes modalités que celles poursuivies pendant les heures scolaires et visent à être un lien entre le milieu scolaire et le milieu familial dans le respect et l'intérêt de des enfants. Nos temps d'accueil périscolaires doivent être ludiques et éducatifs.

Le projet éducatif rédigé par les élus de la commune, permet de réfléchir à l'échelle communale à l'éducation des enfants et de rechercher de la cohérence dans la diversité des modes d'intervention. Ses objectifs sont les suivants :

Les adultes, différents dans leurs fonctions et leurs rôles, doivent construire un plan d'action basé sur le respect du présent projet éducatif.

Les actions proposées devront permettre d'élever le niveau de connaissances, de compétence, et de culture des enfants.

Elles s'organisent sur trois axes principaux :

- *La citoyenneté et le vivre ensemble*
- *L'art et la culture*
- *L'éducation par le sport*

L'enjeu de la démarche est l'épanouissement de l'enfant en favorisant son équilibre de vie, l'apprentissage de la vie en société, et la construction de sa personnalité

Valeurs qui guident les actions

Les valeurs républicaines et humanistes guident les actions, particulièrement l'accès de tous aux savoirs, l'égalité des chances et la solidarité pour permettre à chacun d'être aidé et à son tour d'aider les autres.

Afin de permettre l'épanouissement des enfants de notre commune, nous devons avoir à cœur de réinterroger nos valeurs au travers de questions éducatives essentielles :

- *Comment permettre à nos enfants de trouver leur place au sein de leurs semblables, en respectant l'autre ?*
- *Comment apprendre aux enfants à découvrir et affirmer leurs talents personnels en coexistant avec les autres et non au détriment des autres ?*
- *Comment amener les enfants à la curiosité, à l'éveil, au bien être, à la solidarité, à la bienveillance et à la responsabilité ?*
- *Comment les préparons-nous à être un adulte demain ?*

Au sein de notre structure d'accueil, nous sommes garants de la mise en œuvre d'organisations et de pratiques permettant la prise en compte de ces valeurs éducatives.

Le projet pédagogique précise les objectifs pédagogiques de nos accueils de loisirs, nos intentions éducatives et leurs modalités de mise en œuvre. Il a été élaboré en équipe.

Il est à noter que les éléments concernant les modalités d'inscriptions et de réservation périscolaires (outils, périodicité, tarifs, règlements, pièces obligatoires, facturation et absence) sont décrites dans un document annexe « Fonctionnement et règlement général des services périscolaires municipaux du groupe scolaire « les Faïsses »

Il est consultable sur demande et, il est obligatoirement remis lors de la 1ère inscription

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

L'enfant, personne à part entière, a droit à la parole, à la différence et au respect de tous.

Pour qu'un enfant soit heureux de venir à nos accueils, notre priorité est de veiller à son bien-être et à son épanouissement.

Pour atteindre cette finalité, nous veillons à

- **Assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants accueillis** par :
 - La formation et l'accompagnement du personnel encadrant.
 - Le respect de protocoles d'hygiène et de sécurité (commissions de sécurité, Plans de mise en protection, protocoles HACCP, Projets d'Accueil Individualisés).
 - La transmission des incidents en interne et aux familles, par des temps d'échange avec les enfants seuls ou en groupes.
 - Le respect de la réglementation des Accueils collectifs de mineurs fixée par la Direction Départementale de la Cohésion sociale, par la Protection Maternelle Infantile (pour les enfants de moins de 6 ans).
 - Le choix d'équipements adaptés et normés.

- **Proposer un accueil approprié en fonction de l'âge et des besoins spécifiques de chacun sur tous les temps périscolaires** avec :
 - La séparation mais proximité des lieux d'accueil, d'activité et de restauration pour les 3-5 ans (maternelles) et les 6-10 ans (élémentaires)
 - L'accueil et l'animation par des encadrants référents de chaque tranche d'âge
 - Des locaux adaptés et équipés de manière à répondre à la sécurité et au besoin de chacune des tranches d'âge.

- **Respecter le rythme de chacun** grâce à :
 - Des accueils du matin et de l'après-midi échelonnés
 - La possibilité offerte à l'enfant, en fonction de son rythme, de choisir son activité.
 - La programmation d'activités calmes et dynamiques pour chaque tranche d'âge.
 - La mise au repos possible en cas de « coup de fatigue » aussi bien en maternelle qu'en élémentaire, proposée par l'adulte ou demandée par l'enfant.
 - Lien et information aux parents et enseignants en cas de fatigue prolongée ou inhabituelle.

- **Veiller à la socialisation des enfants** par :
 - La socialisation progressive chez les maternelles avec la mise en place d'activités permettant l'alternance collectif / individuel, l'échange et le partage.

- La mise en place de règles de vies collectives avec et par les enfants, dès le plus jeune âge, évolutives en fonction de l'âge et des besoins.
- La mise en place de moments de fraternité si nécessaire afin que petites sœurs et petits frères puissent retrouver « leur grand » au besoin

- **Favoriser les situations de mise en autonomie des enfants par :**

3

- La participation des enfants à la gestion de leur rythme, de leur effets personnels (vêtements, sacs), de leurs déplacements, en faisant avec dans un premier temps puis laisser faire avec un regard vigilant.
- La participation des enfants dès le plus jeune âge à la gestion et à l'organisation de leur activité, de la gestion des biens collectifs.

Plus particulièrement chez les élémentaires :

- Association des enfants à la définition des responsabilités et autonomies: « Doit se faire avec l'adulte / se fait avec négociation / se fait de manière autonome ».
- Responsabilisation volontaire ou imposée sur la gestion autonome de biens collectifs.
- Mise en place d'activités ou chacun, malgré une consigne imposée, pourra avoir des possibilités de choisir et d'agir seul.

- **Amener les enfants à un éveil et à une ouverture de ce qui les entoure par :**

- La proposition d'activités adaptées au développement et aux capacités de chacun.
- Des déroulements d'activités adaptés aux différences au sein des groupes et aux stades de développement des participants.
- La mise en place de programmes d'activité mensuels variés aux approches complémentaires : Imaginaire, sensorielle, créative, scientifique, sportive.
- Mobilisation d'intervenants extérieurs sur des activités spécifiques (techniques ou savoirs faire que nous n'avons pas dans l'équipe)
- Permettre la sortie des enfants de l'enceinte scolaire pour des activités hors les murs.
- Favoriser les situations de jeu, vecteur des apprentissages.

- **Favoriser l'apprentissage des règles de vie en collectivité, du civisme, du respect des personnes et des biens.**

- Les règles de vies sont établies avec les enfants dès le plus jeune Age
- Les outils adaptés en fonction des âges (recours à l'image pour les plus jeunes)
- Les règles de vies communes sont spécifiques à la dimension ludique et éducative de nos accueils mais sont en lien avec le règlement de l'école. Existence d'outil de gestion des conflits et de sanction (le permis d'autonomie)
- Le dialogue et la discussion sont prioritaires avant toute sanction ,
- Bannir et sanctionner les comportements de chantage, de manipulation, de pouvoir (cris, menaces) si jamais ils pouvaient exister au sein de l'équipe d'encadrement.

- **Informé, être à l'écoute et impliquer les parents :**

- Des encadrants référents de chaque tranche d'âge permettent une transmission des informations TOUT au long de la journée de l'enfant, des parents vers les adultes (enseignants, animateurs) mais aussi des adultes vers les parents.
- Des permanences d'inscriptions servent aussi de moment d'échange avec les familles
- Au delà des temps de rencontre, des outils permettent la collecte des besoins et du degré de satisfaction des parents, (enquêtes, questionnaires, manifestations à thème)
- Accueillir tout parent qui souhaiterait observer et mieux connaître notre fonctionnement

Pour parvenir à ces objectifs et à un bon fonctionnement des services l'équipe d'encadrement s'impose La communication comme ligne directrice. Communiquer avec les enfants, avec les parents, les enseignants, les partenaires, en équipe .

4

PUBLIC ACCUEILLI

IL faut être élève de l'école de Valros pour pouvoir participer à notre Accueil de Loisirs Périscolaire.

L'accueil des enfants de moins de 3 ans se fait après accord dérogatoire au cas par cas de la PMI sur demande de la famille.

Pour être accueilli à l'Accueil de Loisirs Sans hébergement, il faut prioritairement être scolarisé à l'école de Valros. Les enfants souffrant de handicap peuvent être accueillis dans nos services .

L'EQUIPE D'ANIMATION

Composition et missions

L'équipe d'agents municipaux est composée suit :

- 1 directeur titulaire du DEJEPS.
- 1 directeur Adjoint titulaire BPJEPS ou Équivalent
- 5 agents, animateurs polyvalents titulaires à minima du BAFA ou équivalent
- 1 agent, animateur polyvalent non diplômé
- 3 agents, occupant la fonction d'ATSEM qualifié (CAP petite enfance, ATSEM) et d'animateur polyvalent
- Des intervenants extérieurs diplômés BAFA ou équivalent.
- 1 bénévole non diplômé venant en renfort de l'équipe en fonction de ses souhaits.

Cette équipe est organisée en :

- 3 ATSEM, qui au-delà leur mission en classes, accompagnent et animent auprès des maternelles, l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP) du matin, de 7h30 à 8h35, la pause méridienne incluant le temps du repas, le coucher et la sieste (12h à 13h35)
- 3 agents animateurs polyvalents qui accompagnent en alternance le temps d'activité et du repas de la pause méridienne élémentaire (12h-13h50) , les Temps d'activités Périscolaires et les accueils du soir de 16h30 à 18h . Ces animateurs ont aussi a charge l'entretien des locaux périscolaires.
- 3 agents animateurs polyvalents qui sont chargés de la préparation et de l'accompagnement du temps de repas (mise en chauffe, service, dressage des tables) ainsi que de l'entretien des locaux scolaires
- La proposition d'activité et d'encadrement est renforcée durant le temps des TAP et ALP du soir par 2 intervenants extérieurs et 1 bénévole.

TAUX D'ENCADREMENT

Pour les communes ayant signées un Projet Éducatif Territorial les taux d'encadrements en accueil périscolaire sont les suivants

L'encadrement de jusqu'à 14 enfants de moins de 6 ans par animateur

L'encadrement de jusqu'à 18 enfants de plus 6 ans par animateur.

Dans le souci d'un accueil de qualité , nous veillons le plus souvent possible à respecter les normes d'encadrement hors dérogation, à savoir , 1 animateur pour 12 maternelles , 1 animateur pour 14 élémentaires.

LES LOCAUX

5

Les activités prévues dans le cadre de l'ALP/ALSH sont organisées par la commune.

Elles se déroulent dans les locaux de l'ALP Les « Les Faïsses » situé, 12 allée des Tilleuls à 34290 VALROS

Sont également utilisées la salle de restaurant, la salle polyvalente, la salle RASED et les espaces extérieurs du groupe scolaire Les Faïsses, situé au 1 rue des Écoles à Valros. La salle partagée du bâtiment ALP est communément utilisée par l'équipe d'animation et l'équipe enseignante.

Le service périscolaire utilise dans le cadre de ses temps d'accueil :

- **La salle polyvalente du groupe scolaire** : pause méridienne, TAP maternelles ou primaires.

- **La salle RASED du groupe scolaire** : temps d'étude

- **Les salles d'activité de l'ALP** : La salle partagée : accueil ALP du matin et du soir pause méridienne, TAP élémentaires, ALP du vendredi. Ces salles sont habilitées à accueillir des enfants dès 2 ans ½

- **La cantine** : temps de repas et TAP maternelles ou primaires en cas d'intempéries

- **Les cours extérieurs élémentaires et maternelles** : s'y déroulent les temps de jonction École-Périscolaire, les temps d'activité de la pause méridienne, les TAP et les activités d'ALP du vendredi

Ce sont les véritables lieux de rassemblement de l'école. La répartition des groupes pour les activités s'y fait.

- **Le plateau sportif** : temps d'activité de la pause Méridienne, TAP, ALP du vendredi

Certaines activités particulières qui demandent du matériel spécifiques pourront exceptionnellement se dérouler sur d'autres lieux que l'ALP. Le trajet jusqu'au lieu de déroulement de l'activité s'effectuera alors sous la responsabilité de l'animateur.

Organisation d'une journée à l'Accueil de Loisirs Périscolaire

6

Le service périscolaire fonctionne le lundi, mardi, jeudi et vendredi durant la période scolaire.
Les cours étant dispensés durant 4 jours par semaine, notre Accueil de Loisirs sans Hébergement fonctionne le mercredi matin

AVANT L'ÉCOLE : Accueil de Loisirs Périscolaire du matin. (ALP)

Elementaires (plus de 6 ans) 7h30-8h20
Fermeture des portes à 8h05

Maternelles (moins de 6 ans) 7h30 à 8h35
Fermeture des portes à 8h20

L'accueil s'effectue dans les locaux de l'ALP.

Le temps et l'espace sont aménagés en fonction des besoins et désirs de chaque enfant.

Le mobilier et les sanitaires ont été pensés de manière à pouvoir accueillir aussi bien des enfants de maternelles que d'élémentaires.

Une attention particulière est portée à l'identification et à la praticité des espaces pour chaque tranche d'âge.

C'est un temps qui laisse à l'enfant la possibilité de se réveiller en douceur, de jouer, aussi bien en individuel qu'en collectif.

L'animateur reste attentif et disponible. Il veille à ce que chaque enfant passe un moment ludique et agréable.

Des jeux sont laissés à libre disposition, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction, d'observation.

L'animateur veille au rythme : Il doit permettre à celui qui est en phase d'éveil de s'éveiller doucement, à celui qui est dans une phase active de pouvoir jouer sans déranger. L'animateur propose, laisse faire seul, fait le médiateur.

Les enfants qui le souhaitent peuvent prendre leur collation.

L'accueil des parents

Le rôle de l'équipe d'animation sur les temps d'accueil est primordial.

Au quotidien les animateurs ont un rôle de relais d'information

Ils sont à l'écoute des parents concernant :

- Des difficultés ou particularités concernant l'enfant relayée par les parents
- Des informations pratiques : Documents à transmettre aux enseignants, récupération d'éventuels paniers repas, vêtements et changes
- Des informations liées aux responsabilités et réservations périscolaires (changement de personnes autorisées à récupérer l'enfant, demandes de décharges)

Ils transmettent aux parents :

D'éventuelles difficultés ou particularités que l'enfant aurait rencontrées dans la journée, transmises par les enseignants ou les animateurs.

- Des informations sur d'éventuels changements d'organisation périscolaire
- Ils font le lien entre l'équipe d'enseignants, l'équipe d'animation ou les parents sur des informations importantes concernant la prise en charge des enfants.

7

LE MIDI : La pause méridienne

Elementaires (plus de 6 ans) 12h00-13h50

Maternelles (moins de 6 ans) 12h à 13h35

Les repas sont livrés quotidiennement par un prestataire de service en liaison froide. Notre Prestataire est « Les Halles SOLANID », antenne de Lodève. Les menus mensuels sont établis par leur diététicien en concertation avec les élus en charge des affaires scolaires et l'équipe périscolaire.

Le service périscolaire prend en charge la remise en température et le service des repas.

Elle doit être une vraie détente, une coupure avec la vie scolaire.

En raison du nombre d'enfants accueillis ; 2 services de repas sont établis, 1^{er} service de 12h à 12h45 accueillant les enfants de maternelles et CP-CE1. Le 2^e service a lieu de 12h45 à 13h30 il accueille les enfants de CE2-CM1-CM2.

Les maternelles et CP-CE1

Les enfants de chaque classe sont appelés en classe puis amenés à la cantine par un adulte de l'équipe .

-**12h00 à 12h45** : prise de repas à la cantine. 1 adulte référent pour 2 tables de 8 enfants maximum

-**12h45 à 13h35** : les enfants de maternelle ne faisant pas la sieste participent à des activités calmes.

Les enfants ayant besoin de repos sont invités à se coucher après un passage aux sanitaires en sortant de la cantine ; Nous sommes à l'écoute des remarques des parents et du rythme de chacun pour créer des groupes « sieste / non sieste » .

-**12h45 à 13h50** : libre choix d'animation pour les enfants de CP-CE1

Le brossage des dents est proposé dès la sortie du repas pour les enfants dont les familles nous ont remis une trousse de toilette

Les enfants de CE2 à CM2

-**12h00-12h15**: suite à l'appel effectué dans les classes par un membre de l'équipe , 15 min. de temps libre pour s'aérer et jouer

- **De 12h15 à 12h45** : libre choix d'activité

-**Repas de 12h45 h à 13h30** , 1 adulte référent de 2 à 3 tables.

- **13h30 à 13h50** : temps de récréation surveillée.

le brossage des dents est proposé dès la sortie du repas pour les enfants dont les familles nous ont remis une trousse de toilette

Les repas sont un temps d'animation à part entière

C'est vraiment un moment d'échange privilégié entre l'adulte référent et les enfants, temps éducatif par excellence :

- Le repas est un moment qui doit procurer du plaisir :
- Le plaisir de bien manger en quantité et en qualité
- Le plaisir d'être ensemble,
- Le plaisir d'un moment où l'on se ressource

Nous serons particulièrement vigilants au temps de lecture et de compréhension du menu.

- A la négociation du placement libre, par les enfants d'élémentaire
- Au respect des goûts de chacun
- Aux justes quantités que nous servons ou que les enfants se servent.

Gestion du bruit, comportements gênants et sanctions

La cantine, lieu d'échange et de convivialité est par définition un lieu bruyant, pour permettre à chacun de « se retrouver » dans ce moment clef de la journée, l'équipe veille particulièrement à maintenir un niveau sonore acceptable

Un outil de gestion du bruit et du comportement de chacune des tables est mis en place à chaque début d'année par l'équipe d'animation et les enfants.

A chaque service élémentaire, par table est désigné équitablement, ou se propose, un référent de table .Il est différent tous les jours et n'est pas désigné de force par ses camarades. Au long du repas il aide au service au débarrassage et au nettoyage de la table.

Les points relatifs aux menus spéciaux ou allergies alimentaires sont abordées dans la rubrique. Suivi sanitaire.

OUTILS D'ÉVALUATION :

Pour évaluer la variété, la qualité des menus et leur approvisionnement, une commission des menus est organisée régulièrement pour améliorer le service de restauration, de manière régulière elle rassemble, élus, agents, traiteur. Un cahier de suivi, est l'outil pour les remarques du personnel et des enfants sur l'appréciation des repas servis.

APRÈS L' ÉCOLE Les temps d'Activité Périscolaires (TAP) ,l'Accueil de Loisirs Périscolaire (ALP)

En fonction des souhaits de l'enfant et de ses parents trois temps sont possibles :

- Temps d'Activités Périscolaire Activités (TAP activités)

De 16h30 à 17h30-lundi /mardi/jeudi pour les enfants d'élémentaire

Les activités proposées doivent favoriser le développement personnel de l'enfant. Les activités mises en place peuvent être d'ordre sportif, culturel et artistique, elles doivent être variées. Elles doivent être cohérentes et complémentaires entre elles et avec le projet pédagogique de l'école. Elles se déclinent en cycle d'activités de plusieurs semaines . L'enfant qui y participe s'y engage donc pour toute sa durée. Elles sont encadrées par les animateurs et des prestataires extérieurs, pour des activités nécessitant un savoir-faire ou des diplômes particuliers. Le programme comprend pour chaque jour une proposition sportive et une proposition plus calme (artistique, expression etc.)

L'ALP dès 16h30

De 16h30 à 18h -lundi /mardi/jeudi / vendredi pour les enfants d'élémentaire et de maternelle

Chaque tranche d'âge a ses propres locaux et animateurs. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment **à partir de 16h45** L'inscription à « l'ALP dès 16h30 » peut n'avoir aucun caractère régulier. Il permet donc une souplesse pour les familles Il permet aux enfants de vivre des activités variées sans engagement dans la durée. Il est encadré par les animateurs périscolaires Des activités dirigées sont proposées durant la 1ere heure , lors de la 2° heure des jeux sont laissés à libre disposition, des jeux de société, des livres, du petit matériel de dessin, des jeux de construction...

L'étude

De 16h30 à 17h30 Lundi, Mardi et Jeudi

Avec l'accompagnement d'un membre de l'équipe , l'enfant est guidé dans ses devoirs.

L'ALP du soir

DE 17h30 à 18h

De même contenu que l'ALP du matin, Il permet aux parents un moyen de garde jusqu' 18H si leur enfant a participé aux TAP ou à l'étude.

LE SUIVI SANITAIRE

Les informations particulières sur la santé de votre enfant signalées sur la fiche sanitaire sont répertoriées et transmises à chaque professionnel ayant un contact avec l'enfant.

Aucun médicament ne doit être confié directement à l'enfant. Seule la remise par les parents, de l'ordonnance et du traitement (marqué au nom de l'enfant), au directeur des services périscolaires, permettra la délivrance du traitement par les animateurs.

Les Protocoles d'Accueil Individualisé (PAI) sont pris en compte par le service périscolaire dès leur transmission par la directrice de l'école. Le document doit être signé de tous les intervenants (médecine scolaire, parents, directrice de l'école, directeur du périscolaire) et doit être accompagné des traitements (dans un contenant marqué au nom de l'enfant) avec les ordonnances correspondantes.

Maladie.

Les enfants présentant ou signalant des symptômes sont brièvement examinés par un adulte référent (le directeur de l'ALP tient les missions d'assistant sanitaire)

En fonction de la gravité des symptômes ou en cas de doute, les parents seront invités à venir récupérer leur enfant. Lien est fait ensuite avec l'équipe enseignants

Prise en charge des enfants fatigués : avant l'apparition de symptômes, ou en fonction de leur métabolisme, nous permettons aux enfants qui subissent « un coup de fatigue » de pouvoir se reposer seul dans un lieu calme.

En cas de maladie ou d'accident, les responsables de la cantine, de la garderie ou de l'étude surveillée n'étant pas habilités à conduire l'enfant chez le médecin, la famille sera immédiatement prévenue et devra venir le chercher. Si nécessaire, les secours seront appelés et l'enfant pourra être transporté vers un service d'urgence adéquat. A cet effet tout changement des coordonnées de la famille en cours d'année scolaire devra immédiatement être signalé au service périscolaire et en mairie.

RÈGLES DE VIES ET SANCTIONS

Les règles de vies périscolaires sont définies annuellement avec les enfants. Leur mise en place fait partie de temps d'animation formelle en début d'année scolaire.

2 principaux outils émanent de ces règles de vie :

- L'arbre des règles de vies, accessible à tous qui synthétise les Possibles / Possibles avec négociations / interdits
- Un permis d'autonomie est mis en place pour chaque enfant , Le permis d'un solde de 12 points au départ, valide les actions positives et sanctionne les actions négatives. Les comportements avec les autres enfants, avec les adultes, les agissements dans l'espace de vie, l'utilisation du matériel, sont observés et sont sanctionnés par l'équipe d'animation (ajout ou retrait de points).

Une gradation des sanctions est faite en fonction de la cause et de la répétition des pertes de points. Les sanctions vont du simple rappel à la règle, à l'exclusion du service, en passant par des actions positives imposées (mise de table, aide aux adultes etc. Ce permis, basé sur l'arbre des règles de vie élaboré avec les enfants, a été construit par l'équipe d'animation .Il a été présenté à l'équipe enseignante et soumis à validation des représentants des parents d'élèves élus et des élus de la commune.

LES SANCTIONS NE SONT PAS DES PUNITIONS, un temps d'échange avec l'enfant permet aussi de lui expliquer les conséquences de ces actes pour lui et pour les autres. Une sanction c'est réparer son geste, agir pour tous, demander pardon. Une sanction c'est aussi arrêter un geste, un comportement, une attitude avant qu'il ne soit violent, irréparable, irrespectueux, dommageable pour soi et pour les autres

MODALITES DÉVALUATION

Les instances institutionnelles

Le comité de Pilotage, il fait le bilan et réinterroge 2 à 3 fois par an l'action périscolaire tant au niveau qualitatif, organisationnel ou financier. Il rassemble : parents élus, enseignants, institutions partenaires, élus, personnels municipaux

La commission école.

D'une fréquence mensuelle à bimensuelle, elle fixe les objectifs opérationnels et qualitatifs. C'est un lieu de mise en commun des problématiques, de prise de décision. Elle rassemble Élus et techniciens (DGS et responsable périscolaire)

Les réunions de travail.

L'équipe d'animation se réunit une fois par semaine, sont abordés lors de cette réunion :

- Les difficultés rencontrées par les animateurs en termes d'organisation et les solutions à adopter
- Les permis d'autonomie, avec décision sur les éventuelles sanctions ou gratifications à apporter
- L'organisation de la semaine suivante et on y affine les programmes d'activité

L'évaluation par les enfants et leur participation :

- Mise en place cette année d'un conseil d'enfants (1 x tous les 2 mois pour les enfants d'élémentaire). ils décident et proposent des améliorations concernant les activités. Ils peuvent proposer des nouveaux projets, des idées d'aménagement ou des solutions pour mieux vivre ensemble
- Bilan de satisfaction mené par les encadrants auprès des enfants à la fin de chaque trimestre d'activité TAP
- Boite à idées.